

Règlement des Trophées du Muveran

Version édition 2025 – V2

Toutes les informations définitives en lien avec le présent règlement vous seront communiquées lors du briefing technique du vendredi soir à 18h ou en ligne.

Ce sont ces dernières informations qui font foi.

1. Participation – inscriptions

- 1.1. Les coureurs doivent être désignés par leurs noms et prénoms lors de l'inscription.
- 1.2. Le chef d'équipe est le responsable envers les organisateurs.
- 1.3. **Inscriptions :**
 - 1.3.1. Le nombre d'équipes est limité.
 - 1.3.2. Les inscriptions se font uniquement par le biais du site web et sont prises en considération dans l'ordre d'arrivée.
 - 1.3.3. En cas de délai de plus d'une semaine entre la date d'inscription et celle du paiement, le tarif applicable est celui en vigueur à la date du paiement.
 - 1.3.4. Seules les équipes ayant payé leur finance d'inscription au 20 mars 2025 sont validées.
 - 1.3.5. Une fois le nombre maximum de coureurs inscrits atteint, l'organisateur se réserve le droit d'annuler toutes les inscriptions non-payées.
 - 1.3.6. Toute modification de l'inscription doit se faire au plus tard 7 jours avant la course.
 - 1.3.7. Les changements de coureurs doivent être annoncés au bureau des inscriptions avant le départ. Une annonce tardive implique la disqualification du coureur ou de l'équipe.
- 1.4. Le comité est habilité à refuser une inscription, sans en donner les raisons.
- 1.5. Au minimum un membre de l'équipe retire les dossards et participe à la séance d'orientation technique le vendredi en fin après-midi. (Horaire sur le programme de course)
- 1.6. Catégories et parcours

Catégories	Trophée PN	Trophée	Super Trophée
Junior Filles (15-20 ans)	1 podium		
Junior Garçons (15-20 ans)	1 podium		
Populaire Scratch Femmes	1 podium		1 podium
Populaire Scratch Hommes	1 podium		1 podium
Populaire 1 Femmes à 2 (addition des âges jusqu'à 70 ans)		1 podium	
Populaire 1 Femmes à 3 (addition des âges jusqu'à 105 ans)		1 podium	
Populaire 2 Femmes à 2 (addition des âges supérieure 70 ans)		1 podium	
Populaire 2 Femmes à 3 (addition des âges supérieure 105 ans)		1 podium	
Populaire 1 Hommes à 2 (addition des âges jusqu'à 70 ans)		1 podium	
Populaire 1 Hommes à 3 (addition des âges jusqu'à 105 ans)		1 podium	
Populaire 2 Hommes à 2 (addition des âges jusqu'à 100 ans)		1 podium	
Populaire 2 Hommes à 3 (addition des âges jusqu'à 150 ans)		1 podium	
Populaire 3 Hommes à 2 (addition des âges supérieure à 100 ans)		1 podium	
Populaire 3 Hommes à 3 (addition des âges supérieure à 150 ans)		1 podium	

Les équipes mixtes sont intégrées au classement dans les catégories masculines

2. Assurance

- 2.1. Tout rapatriement sur le parcours est à la charge du concurrent, respectivement de son assurance. Chaque coureur doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause. Il est fortement recommandé de conclure une assurance assistance par hélicoptère. (REGA, Air-Glacières)

3. Considérations générales

3.1. Le contrôle du matériel (personnel et d'équipe) est OBLIGATOIRE pour tous. Il peut avoir lieu :

- 3.1.1. avant le départ,
 - 3.1.2. sur demande,
 - 3.1.3. ou sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.
- 3.2. Chaque concurrent **porte son dossard** (numéro + sponsor), d'une manière bien visible sur la cuisse droite. Les dossards ne doivent pas être roulés ou découpés.
 - 3.3. La **corde d'entraide** (élastique) est autorisée après l'aire de départ. Son utilisation est cependant interdite à la descente, dans les zones à pied (y compris les portages) ainsi que dans les zones de changement/transition.
 - 3.4. Une équipe ne peut quitter un point de contrôle que lorsqu'elle est **au complet** et enregistrée par le contrôleur. Le passage de la ligne d'arrivée doit se faire ensemble, au maximum 10 mètres d'écart entre les participants, sous peine de pénalité.
 - 3.5. Une équipe ou un coureur rejoint doit **libérer la trace** si la demande est faite.
 - 3.6. Une équipe ou un coureur en difficulté peut abandonner de son propre chef ou être mis hors course sur décision de l'organisateur. **En cas d'abandon**, l'équipe ou le coureur s'annoncera à un bénévole de l'organisation et suivra les instructions qui lui seront données.
 - 3.7. Toute forme d'assistance extérieure est interdite (y compris « lièvre »). Le ravitaillement personnel est autorisé dans les zones spécifiées par l'organisateur mais il ne doit pas avoir lieu dans les aires de change.
 - 3.8. Tout concurrent est tenu de **suivre au plus près le balisage** sous peine de disqualification.
 - 3.9. Tout concurrent est tenu de venir **au secours d'une personne** en danger ou accidentée.
 - 3.10. Les aires de changement/transition sont strictement réservées aux compétiteurs et aux bénévoles.
 - 3.11. L'organisation se réserve **la possibilité de modifier en tout temps le programme ou le parcours** de la course.
 - 3.12. L'équipe qui passe le contrôle de départ est considérée comme partie à l'heure de départ pour laquelle le 1er coureur de la patrouille a passé la ligne de départ, l'impulsion chrono de départ faisant foi. La patrouille doit s'élancer complète !
 - 3.13. Les **trois premières patrouilles de chaque catégorie doivent être présentes** lors de la remise des prix de la course. En cas d'impossibilité majeure et incontournable, elles doivent obtenir l'accord de l'organisateur.
 - 3.14. Le comité d'organisation peut donner une pénalité à une patrouille jusqu'à 30 min avant la cérémonie des podiums. Le chef de patrouille est responsable de contrôler si une pénalité a été infligée à son équipe 30 minutes avant la cérémonie des podiums. Tout protêt de la part de l'équipe devra être déposé immédiatement par écrit auprès de l'organisation. Une **somme de CHF 100.- sera perçue**. Elle sera restituée si le recours est admis. La décision finale du comité d'organisation est irrévocable.

4. Matériel

Équipement OBLIGATOIRE par coureur	Super Trophée	Trophée Muveran	Trophée de Plan-Névé
Carte d'identité ou passeport (valable)	1	1	1
Pelle à neige	1	1	1
DVA porté sur le corps !	1	1	1
Tenue de course (Haut : 3 couches, Bas : 2 couches)	1	1	1
Sonde avalanche	1	1	1
Dossard, puce ou transpondeur fournis par l'organisation	1	1	1
Paire de skis + Fixations	1	1	1
Paire de bâtons	1	1	1
Sac à dos	1	1	1
Gobelet ou flasque réutilisable Doit permettre de consommer/remplir aux ravitaillements	1	1	1
Bonnet ou bandeau, gants, couverture de survie	1	1	1
Paire de chaussures avec semelle profilée	1	1	1
Baudrier (cuissard suffit)	1		
Sangles d'une longueur de 1 m, au minimum ! (longe de via ferrata autorisée)	2		
Paire de crampons	1		
Mousquetons	2		
Paire de lunettes de soleil (masque/goggles ok)	Nombre de coureurs + 1		
Carte topographique de la région (ou l'extrait fourni par l'organisation)	1 par équipe		
Paire de peaux de phoque	Nombre de coureurs + 1		
Casque	1	1	1
Lampe frontale	1	1	1

Équipement CONSEILLÉ par coureur	Super Trophée	Trophée Muveran	Trophée de Plan-Névé
Baudrier (cuissard suffit), sangles, mousquetons	1	1	1
Piolet min. 50 cm	1	1	1
Paire de couteaux (selon conditions de neige !)	1	1	1
Masque / Goggle	1	1	1

Chaque concurrent doit emporter la totalité du matériel obligatoire durant toute la durée de la course (portage de deux sacs interdit).

L'échange d'un ski ou des bâtons cassés est autorisé en tout temps.

4.1. L'organisation se réserve le droit de refuser tout équipement jugé défectueux ou inadéquat. La conformité du matériel et son état d'utilisation est **sous la responsabilité du participant**.

4.2. Spécifications de l'équipement

- 4.2.1. L'ensemble du matériel doit être utilisé selon les instructions du fabricant et n'avoir subi aucune modification après sortie d'usine
- 4.2.2. **Carte d'identité ou passeport (valable)**. Originale ou copie, à porter sur soi pour l'ensemble du parcours. Le jury peut contrôler l'âge du coureur. Une fausse indication de l'identité entraîne la disqualification.
- 4.2.3. **Skis / Fixations**. Une paire de skis d'au moins 60 mm de largeur au patin avec des carres métalliques sur au moins 90% de leur longueur. La taille des skis est au minimum de : Hommes -> 160 cm / Dames -> 150 cm
Poids minimum pour ski + fixations : Skis de 160 cm ou plus : 650 g, soit 1300 g la paire / Skis de moins de 160 cm : 600 g, soit 1200 g la paire
Les skis sont équipés de fixations permettant le mouvement des talons à la montée et blocables à la descente. La fixation doit posséder un système de déclenchement latéral et frontal avec ou sans lanière de sécurité.
Les *stoppers* sont conseillés.
- 4.2.4. **Chaussures** : Les chaussures doivent être conformes à la sortie d'usine et permettre l'utilisation de crampons métalliques. Les chaussures doivent être adaptées pour la montée et la descente.
Bien qu'admises, les chaussures carbonées ne sont pas recommandées pour les personnes légères, celles-ci pouvant entraîner des blessures bien plus graves que les chaussures normales.
Poids minimum pour les chaussures. (coque et chausson sec)
- Toutes les catégories masculines sauf les U18 et U16: 500 g, soit 1000 g la paire
 - Toutes les catégories féminines ainsi que les U18 et U16: 450 g, soit 900 g la paire
- 4.2.5. **Bâtons** : Une paire de bâtons de type alpin ou de fond ayant un diamètre maximum de 25mm, avec des rondelles non-métalliques. Ils doivent être couchés au sol pendant toute la durée des manipulations dans les zones de changement/transition.
- 4.2.6. **Peaux** : Une paire de peaux antidérapantes. Pas de peaux de phoque provenant d'animaux sauvages. Pour les équipes, une paire de peaux antidérapantes de réserve adaptée aux skis de l'ensemble des coéquipiers.
- 4.2.7. **Casque** : L'usage d'un casque bi-normé (ski/montagne) est obligatoire. Conforme aux exigences des normes UIAA 106 / EN 1077 class B et/ou EN 12492 / EN 1077 class B. Il doit être porté durant toute la course, la jugulaire est obligatoirement fermée.
- 4.2.8. **Gants** : Une paire de gants couvrant toute la main jusqu'au poignet et portée durant toute la course.
- 4.2.9. **Sac à dos** : D'un volume suffisant afin de contenir à son intérieur tout le matériel exigé pour la course. Le sac à dos sera également équipé sur l'arrière de deux points d'attache des skis (pour le portage).
- 4.2.10. **Vêtements haut de corps** (3 couches à la taille du participant)
- 1 couche de corps à manche longue ou court selon les conditions météo
 - 1 combinaison de ski à manches longues
 - 1 coupe-vent respirant à manches longues
 - 1 4ème couche peut être exigée
- L'une des couches doit avoir une capuche
- 4.2.11. **Vêtements bas de corps** (2 couches à la taille du participant)
- 1 combinaison de ski ou pantalon
 - 1 coupe-vent respirant
 - 1 3ème couche peut être exigée

- 4.2.12. **DVA** : Un appareil détecteur de victimes d'avalanches DVA ou ARVA à 3 antennes conforme aux standards EN 300718 (fréquence 457 KHz). Il doit être porté par le coureur sous les vêtements, en aucun cas dans le sac, selon les recommandations du fabricant au plus près du corps, Il doit être enclenché (mode émission) tout au long de la course. Le compétiteur est responsable du bon fonctionnement de son appareil.
- 4.2.13. **Pelle à neige** : Une pelle à neige définie par le fabricant comme « une pelle à neige de sauvetage » à la norme UIAA 156 ou à la norme ISMF/PDG est obligatoire
- 4.2.14. **Sonde** : Une sonde à neige minimum 240 cm et d'un diamètre minimal de 10mm. L'appellation « sonde avalanche » est définie par le fabricant
- 4.2.15. **Couverture de survie** : Une couverture de survie d'une surface minimale de 1.80 m². La dénomination « couverture de survie » est définie par le fabricant. La conformité du produit et son état d'utilisation est sous la responsabilité du participant.
- 4.2.16. **Lunettes de soleil** : Une paire de lunettes de soleil filtrantes, une visière adaptée au casque ou un masque de ski.
- 4.2.17. **4^{ème} couche haut de corps** avec manches : Une couche thermique supplémentaire comme 4^{ème} couche avec manches longues pour le haut du corps à la taille du compétiteur, d'un poids minimum de 300 g.
- 4.2.18. **2^{ème} paire de gants** : Une deuxième paire de gants, voir sur gant polaire respirant et coupe-vent
- 4.2.19. **Crampons** : Une paire de crampons métalliques conformes à la norme UIAA 153 avec au moins 10 dents dont deux frontales réglée à la taille des chaussures du compétiteur. Les crampons doivent avoir des lanières de sécurité. Lorsque les crampons ne sont pas sur les chaussures ils doivent être portés dans le sac à dos dents contre dents
- 4.2.20. **Baudrier** : Un baudrier conforme à la norme UIAA 105
- 4.2.21. **Longe** ou vache d'escalade longueur 1m minimum. Kit de Via Ferrata également (norme UIAA 128)
- 4.2.22. **Piolet** : Un piolet conforme aux exigences de la norme UIAA 152 de 50 cm de long minimum.
- 4.2.23. **Mousquetons** : Mousquetons type K « Klettersteige » conforme à la norme UIAA 121
- 4.3. Le comité se réserve la possibilité d'alléger/compléter l'équipement obligatoire, en fonction des conditions sur le parcours. L'information sera donnée au plus tard lors du contrôle du matériel avant le départ.

5. Classement général

- 5.1. Seules les équipes arrivant groupées (10 m maximum), et ayant passés tous les postes de contrôle seront classées dans le temps du dernier concurrent franchissant la ligne d'arrivée.
- 5.2. Pour chaque parcours et pour chaque catégorie un classement est établi.

6. Environnement

Chaque concurrent est rendu attentif à la nécessité de **préserver l'environnement**. En course, tout concurrent qui jette ou abandonne un déchet (gobelet, bouteille, sachet, etc.) ou un objet d'équipement hors des dispositifs en place au poste de ravitaillement, ou qui a un comportement entraînant **un préjudice pour l'environnement, fera l'objet de pénalités, voire d'une disqualification.**

7. Récompenses

Des prix sont distribués à chaque concurrent des **trois premières équipes** de toutes les catégories. **Un challenge** est attribué pour une année aux gagnants "scratch" de chaque parcours. Il sera gravé aux frais de l'équipe.

8. Parcours

Les départs et arrivées ont lieu aux Plans-sur-Bex. (sauf changement)

- 8.1. Le parcours du **Trophée de Plan-Névé** est de 21.5 km de distance.
(dénivelé positif: 1300 m, altitude maximum: 2335 m, altitude minimum: 1080 m).
- 8.2. Le parcours du **Trophée du Muveran** est de 28 km de distance.
(dénivelé positif: 2317 m, altitude maximum: 2750 m, altitude minimum: 1080 m).
Un portage sans crampons, mais avec une corde fixe doit être franchi (couloir du Pacheu) !
- 8.3. Le parcours du **Super Trophée** est de 33 km de distance.
(dénivelé positif 3000 m, altitude maximum: 2750 m, altitude minimum: 1080 m).
Sur ce parcours la maîtrise du cramponnage en pente raide est exigé. Le matériel obligatoire final sera confirmé lors du briefing technique du vendredi soir.
- 8.4. Les points de passages obligatoires figurent sous "postes de contrôle" sur les cartes.

Dispositions particulières

- 8.5. Pour le parcours du Trophée du Muveran, le poste de contrôle de la Cabane de **Plan-Névé doit être atteint au plus tard à 09h15**, mais avec des temps de course maximum, selon le tableau ci-dessous :

Heures de départ :	04h00	Temps de course maximum :	3h30	Heure limite passage Plan-Névé :	07h30
	04h30		3h00		07h30
	05h00		3h00		08h00
	05h30		3h00		08h30
	06h00		2h30		08h30
	06h30		2h30		09h00
	07h00		2h00		09h00
	07h30		1h45		09h15

Le poste de Derborence doit être atteint au plus tard à 10h00.

Passé ces délais, les équipes seront mises hors course et rapatriées à Bex.

En fonction des conditions météorologiques (danger d'avalanches, ouverture route, etc.), le transport depuis Derborence pourra être organisé par la route ou par les airs. Suivant le moyen utilisé, **une participation variant de CHF 50.- à CHF 300.- sera perçue auprès de chaque personne.**

- 8.6. Pour le Super Trophée, toutes les équipes se seront présentées au poste de contrôle de la Cabane de Plan-Névé avant 08h30 et au suivant (bifurcation Trophée du Muveran - Super Trophée) **avant l'heure annoncée au briefing**. Passé ce délai, elles seront mises hors course et renvoyées aux Plans-sur-Bex soit depuis la cabane de Plan-Névé soit dirigées sur le parcours du Trophée du Muveran depuis le secteur Anzeindaz et, si possible, classées sur ce parcours.
- 8.7. Pour tous les parcours, le contrôle de sortie du poste et ravitaillement de **la cabane Barraud doit être franchi avant 12h00**. Cette heure limite peut être modifiée selon les conditions météorologiques du jour.

9. Balisage des parcours

9.1. Les parcours sont balisés de la manière suivante :

- Montées : **Drapeaux verts**
- Descentes : **Drapeaux rouges**
- Zone danger : **Drapeaux jaunes** (cailloux, manque de neige, etc.)

Pour des raisons de sécurité, de la rubalise peut également être utilisée pour délimiter des zones ou des passages spécifiques. Cas échéant, elle doit être respectée.

10. Classement général

- 10.1. Les équipes doivent **indiquer leur heure de départ** au moment de leur inscription.
 Changements possibles selon disponibilités.
 Les temps moyen de course : Trophée de Plan-Névé = env. 4 heures, Trophée du Muveran = env. 6 heures, Super Trophée = env. 7 heures 30
- 10.2. **15 minutes avant l'heure de départ**, les équipes auront passé le contrôle DVA à l'entrée de l'aire de départ.
- 10.3. Le délai de contrôle échu, les équipes ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour un départ retardé
- 10.4. En principe, l'organisation propose les départs suivants :

Horaire	Trophée de Plan-Névé	Trophée du Muveran	Super Trophée
04 h 00		●	●
04 h 30		●	●
05 h 00	●	●	●
05 h 30	●	●	●
06 h 00	●	●	●
06 h 30	●	●	
07 h 00	●	●	
07 h 30	●	●	

10.5. Les arrivées peuvent avoir lieu jusqu'à **13h00** (fin de l'enregistrement des temps de course)

11. Ravitaillements

11.1. **Quatre postes officiels de ravitaillement** sont prévus (thé, chocolat, oranges, bananes, fruits secs, barres énergétiques, etc.) :

- Cabane Plan-Névé
- Derborence
- Cabane Barraud
- Ligne d'arrivée

12. Connaissance du règlement et déontologie de la course

- 12.1. Le **chef d'équipe est responsable** pour son équipe de la connaissance et du respect du règlement de course, ainsi que de la ponctualité au départ.
- 12.2. Une équipe disqualifiée n'a droit ni aux challenges, ni aux éventuels prix. Sa finance d'inscription ne sera pas remboursée.
- 12.3. Le **dopage est interdit**. Les prescriptions de Swiss Sport Integrity font foi.
- 12.4. Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, le comité d'organisation prendra la décision finale si les circonstances l'exigent.
- 12.5. **Pénalités :**

N°	Infractions	Sanctions (applicables aux 3 parcours)
A	Tout objet (yc habillement) demandé ou exigé manquant ou non conforme au départ ou à l'arrivée	De 30 sec à refus au départ ou disqualification
B	Non enregistrement sur la ligne de départ	N'entre pas dans le classement
C	Changement de coureur non annoncé	Disqualification
D	Non respect de l'itinéraire	De 3 min à disqualification
E	Non respect des consignes de sécurité	De 3 min à disqualification
F	Non passage à un poste de contrôle	Disqualification
G	Assistance non autorisée	De 3 min à disqualification
H	Mise en danger d'autrui ou de soi-même	De 3 min à disqualification
I	Manque de fair-play	De 3 min à disqualification
J	Portage des skis non-conforme	1 min
K	Peaux ne sont pas portées à l'intérieur de la combi ou du sac (risque de perte)	1 min
L	Porter les crampons hors du sac	3 min
M	Dossard plié et/ou coupé	1 min (risque de non-classement)
N	Bâtons non posés dans les zones de changement/transition	1 min
O	Longe de Via Ferrata pas utilisée correctement	De 3 min à disqualification
P	Tout non-respect des règles supplémentaires éventuelles (le briefing d'avant course fait foi)	De 3 min à disqualification
Q	Ne pas se présenter ou refuser le contrôle anti-dopage / être détecté positif	Fondation Antidoping Suisse et/ou Code mondial antidopage (Code) du Programme mondial antidopage (PMA) de l'Agence mondiale antidopage (AMA)
R	Equipe incomplète à la sortie du point de contrôle	De 3 min à disqualification
S	Coéquipiers n'arrivant pas ensemble (max. 10 m d'écart)	1 min
T	Utilisation de la corde d'entraide (élastique) où cela est interdit	De 3 min à disqualification
U	Equipe avec un compétiteur sans sac à dos	De 3 min à disqualification

13. Compétences de l'organisateur

- 13.1. En cas de mauvaises conditions ou pour toute autre cause majeure, **le comité se réserve le droit de modifier les parcours** ou d'organiser la course sur un parcours de remplacement.
- 13.2. Les heures de passage obligatoires peuvent être modifiées par les organisateurs en fonction des conditions météo.
- 13.3. En cas d'annulation pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, la finance d'inscription ne sera pas remboursée.

14. Données personnelles et photos

- 14.1. Les photographes partenaires des Trophées du Muveran prendront des photos des participants à plusieurs endroits. Dans un délai raisonnable ces photos seront visibles sur Internet sous : www.tropheesdumuveran.ch.
Le/la participant/e inscrit/e donne son accord pour que les photos prises par l'organisateur ou ses partenaires lors de l'événement puissent être utilisées librement par celui-ci. Ils/elles acceptent l'utilisation de matériel de film ou photographique pour l'illustration de pages Internet ou pour d'autres fins publicitaires (p.ex. prospectus, articles dans des magazines clients) de l'organisateur et ses partenaires
- 14.2. **Le/la participant/e accepte que les données personnelles** qu'il/elle a fournies soient utilisées par l'organisateur à des fins de marketing (newsletter, mails, flyers, etc.) ou soient transmises à des tiers pour d'autres organisations en relation avec le sport et la montagne
- 14.3. Pour ce faire, l'organisateur s'engage à respecter le cadre défini par la loi sur la protection des données lors de leur utilisation. La personne qui refuse la transmission de ses données est priée de **l'annoncer par écrit avant la manifestation** à info@tropheesdumuveran.ch

15. Mise hors course pour raisons médicales

- 15.1. Un des médecins de la course peut décider pour une raison médicale, **la mise "hors course"** d'une équipe ou d'un coureur. **Cette décision est irrévocable.**
- 15.2. Pour le retour dans la vallée, ladite équipe ou le coureur sont tenus de se conformer **aux ordres du médecin ou du chef de poste.**

16. Responsabilités de l'organisateur

L'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile pour la durée totale de l'épreuve qui a pour objectif de couvrir les conséquences financières de sa responsabilité ou celle de ses préposés (bénévoles). L'organisation rappelle que les concurrents évoluent dans un milieu alpin exigeant, potentiellement risqué et que même si un maximum de mesures ont été mises en œuvre pour assurer la sécurité des participants, elle décline toutes responsabilités en cas d'accident. Les participants sont en outre responsables de tout dommage ou lésion qu'ils pourraient causer à des tiers et ce sans recours possible. Ils sont assurés personnellement à ce titre.

Les demandes de dommages et intérêts auprès de l'organisation sont exclus. Enfin, les concurrents sont tenus d'être couverts par une assurance accident individuelle et un rapatriement éventuel ou des frais de recherche/secours sont à leur charge. (*point 2.1 du présent règlement*)

Règlement de course modifié et adopté par le Comité des Trophées du Muveran, le 18 novembre 2024